articles publiés dans le Bulletin des médecins suisses (BMS) ou sur le site internet de la FMH. La date d'examen et les modalités d'inscription sont publiées au moins 6 mois à l'avance dans le Bulletin des médecins suisses.

## En tant que membre de la FMH, dois-je verser des émoluments?

Veuillez vous référer au tarif des émoluments que vous trouverez sur le site de la FMH (www.fmh.ch). En tant que membre de la FMH vous bénéficiez des prestations gratuites suivantes:

- renseignements et conseils pour toutes les questions se rapportant à la formation postgraduée (par ex. validation de la formation accomplie à l'étranger);
- établissement d'un plan de formation postgraduée, sur la base duquel la Commission des titres évaluera votre formation et vous indiquera, le cas échéant, les exigences de formation devant encore être remplies.

Ces prestations sont payantes pour les non-membres de la FMH.

# Nouveaux programmes de formation et programmes révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2001

Par la présente publication, le Comité central de la Fédération des médecins suisses met en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2001, les nouveaux programmes et les programmes révisés de formation postgraduée pour les titres de spécialiste, les formations approfondies, les attestations de formation complémentaire et les certificats d'aptitude technique ci-après:

### Titres de spécialiste

- Allergologie et immunologie clinique
- Anesthésiologie
- Cardiologie
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Endocrinologie-diabétologie
- Hématologie
- Médecine du travail
- Médecine nucléaire
- Néphrologie
- Oncologie médicale
- Ophtalmologie
- Pharmacologie et toxicologie cliniques
- Pneumologie
- Radiologie
- Radio-oncologie/radiothérapie

#### Formations approfondies

à adjoindre au titre de spécialiste en gynécologie:

- Médecine de la reproduction et endocrinologie gynécologique
- à adjoindre au titre de spécialiste en radiologie:
- Neuroradiologie diagnostique
- Neuroradiologie invasive
- Radiologie pédiatrique

#### Attestation de formation complémentaire

Médecine de plongée (SSMSH)

#### Certificats d'aptitude technique

- Radiologie à fortes doses angiologie (SSA)
- Radiologie à fortes doses cardiologie (SSC)
- Radiologie à fortes doses gynécologie et obstétrique (SSG0)
- Radiologie à fortes doses (CMPR)
- Laboratoire (CMPR)

Tous les programmes de formation peuvent être consultés sur le site de la FMH (www.fmh.ch ⇒ FP & FC ⇒ Programmes FP). Les personnes n'ayant pas accès à l'internet peuvent commander lesdits programmes auprès du Département pour la formation postgraduée et continue de la FMH (Elfenstrasse 18, Case postale 293, 3000 Berne 16, tél. 031 359 11 11, e-mail: fmhdipl@hin.ch).

